



ALERTE CANICULE !

L'épisode de canicule, exceptionnel par son intensité et sa précocité, mobilise tous les pouvoirs publics et concerne tous les citoyens.

Publié le vendredi 28 juin 2019

Travailleurs, automobilistes, sportifs, festivaliers : prenez vos précautions

Météo France prévoit de très fortes chaleurs au moins jusqu'au 4 juillet 2019 : or, en cette période estivale, les manifestations sportives, culturelles, musicales... sont nombreuses. De plus, nombreux sont les automobilistes, travailleurs ou touristes ; il est donc fortement recommandé de respecter les consignes de prévention et de bien s'hydrater.

De même que les citoyens peuvent se mobiliser pour porter attention aux plus fragiles, dont les personnes à la rue.

Attention au risque de noyade

L'été 2018 a malheureusement été marqué par un nombre de noyades bien supérieur aux moyennes des années précédentes :

c'est ce que rappelle Santé Publique France [🔗](#).

Activation de la plateforme téléphonique Canicule info service et mobilisation des médias

La **plateforme téléphonique « Canicule Info Service » 0800 06 66 66** qui permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles est activée (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h)

De même, des spots télévision et radio sont diffusés pour rappeler les gestes simples à adopter pour éviter les risques liés aux fortes chaleurs : déshydratation, coups de chaleur, fortes fatigues, aggravation de certaines pathologies.

Mise en place du plan national canicule dans les lieux de vie : mobilisation des urgences et du système de santé

Comme chaque année, **le Plan national canicule** [🔗](#) est activé du 1er juin au 31 août. Il est organisé en quatre niveaux d'alerte, qui correspondent chacun à des actions de prévention et de gestion spécifiques. Au niveau régional, les ARS sont mobilisées en amont, en lien avec les préfetures.

Des moyens renforcés pour les urgences

Une enveloppe de 15 millions d'euros a été exceptionnellement débloquée pour permettre à tous les établissements de santé de recruter du personnel de remplacement ou d'aide en cas de tension dans les services d'urgences, ces enveloppes sont mises à disposition, tous les établissements de santé peuvent faire remonter leurs besoins.

Aux niveaux national et local, les fonctionnalités des interfaces d'alerte, ainsi que les dispositifs d'identification des personnes vulnérables et le caractère opérationnel des mesures prévues sont vérifiées avant le 1^{er} juin.